

FOLIO 53

SMCTOM DE NONTRON

2025/0036

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MÉNAGÈRES DE NONTRON**

Nombre de Délégués : En exercice : 69 - Présents : 44 - Votants : 43 - Nombre de voix : 67

L'an deux mil vingt cinq

Le 20 octobre 2025 à dix-huit heures

Le Comité Syndical s'est réuni à l'Auditorium de Nontron sous la présidence de Monsieur Vincent FARGEAS, Président.

Date de la convocation : 14 octobre 2025

Etaient présents : Messieurs VEDRENNE Grégory, VEDRENNE Jean, JEAN Thierry, DAVID Jean-François, MERLE Bernard, TRIJAU Jean-Pierre, MILLARET Francis, MOIRAND Bernard, PEYROU Alain, JONQUIÈRE Hervé, REYTHIER Régis, MARCHAND Jean-Marie, COMBEALBERT Gérard, FARGEAS Vincent, DUCHANGE Michel, ROCHE Jean-Claude, MOLLON Laurent, CHABOT Jean-Michel, LAVAUD Alain, TOUCHET Jean, MICHELET Thierry, MICHEL Pierre, GEREAUD Fabien, GOULHERS Jean-Pascal, ROUSSEAU Eric, GAUDOU Fernand, GACHON Didier, MASSIAS Gilles, LAGARDE Jean-François, FAYE Jean-Jacques,

Etaient présentes : Mesdames JERVAISE Marie-Christine, MARTY Patricia, DEBORD Danielle, POLETZ Anne-Marie, RAT Sylvie, BOURDEAU Liliane, GOURAUD Sylvie, POULAIN Chantal,

Suppléants remplaçants titulaires

CHAMOULAUD Vincent, BRETON Yves, BASILE Philippe, MAURANGE Jean-Claude,

Suppléantes remplaçantes titulaires

ANDRIEUX Nathalie, LOZACH Maryvonne,

Secrétaire de séance : Monsieur GACHON Didier

**Objet : Remboursement du SMD3 au SMCTOM de Nontron
des frais de service pour le transport du verre**

Le SMCTOM de Nontron a assuré pour le compte du SMD3 le transport en camion remorque du verre depuis le site de Saint-Front-sur-Nizonne jusqu'au site de la Rampinsolle depuis le 1^{er} janvier 2024.

Il est proposé au Comité Syndical que le SMD3 procède au remboursement des frais de service du transport du verre au SMCTOM de Nontron pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 juillet 2025.

Depuis le 1^{er} août 2025, le service est réalisé par le SMD3.

Chaque livraison sera facturée à hauteur de cinq cent euros (500,00€) par rotation en camion remorque.

<u>Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024</u> 72 rotations X 500,00€ = 36.000,00€	<u>Du 1^{er} janvier 2025 au 31 juillet 2025</u> 43 rotations X 500,00€ = 21.500,00€
Total : 57.500,00€	

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical à l'unanimité des présents :

- **Acceptent** la proposition de remboursement par le SMD3 des frais de service pour le transport du verre sur ladite période au SMCTOM de Nontron,
- **Donnent** tout pouvoir au Président pour accomplir les formalités nécessaires résultant de cette décision et pour signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme.

Le Président

Vincent FARGEAS



Délibération 2025/0036

Page 1 / 1